Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID: 022-212201792-20250925-2025__2_053-DE

COMMUNE DE FREHEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025

Date de convocation: 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date d'affichage :

19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants: 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents: Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés: Mme CUCULI pouvoir à Mme MEHOUAS

Etaient absents: MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M CHOLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR: Mme MOISAN

DELIBERATION N°2025-2-053: Admission en non-valeur sur le budget commune

Madame MOISAN expose à l'assemblée qu'un titre a été émis à l'encontre d'un commerçant (marché du Vieux Bourg) pour une participation à un marché en 2024 pour un montant de 11,70 €. S'agissant d'une créance minime (inférieure à 30 €), le Service de Gestion Comptable de Dinan propose une admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 11,70 € (titre 645 de 2024) sur le budget commune,

DIT qu'en conséquence il y a lieu d'émettre un mandat du même montant au compte 6541, DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Maire,

Le Secrétaire,

Michèle MOISAN

Didier CHOLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 septembre 2025

e Maire

Michele MOISAN